

UNIVERSITE DE NOUAKCHOTT (UN)
FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES (FST)
ECOLE DOCTORALE SCIENCES ET TECHNOLOGIES (EDST)

**APPEL A CANDIDATURE A L'INSCRIPTION EN DOCTORAT A LA FACULTE
DES SCIENCES ET TECHNIQUES 2024-2025**

Les candidats à l'inscription au doctorat, titulaires d'un diplôme national de Master de recherche ou un diplôme étranger admis en équivalence, l'agrégation ou un diplôme étranger admis en équivalence, diplôme d'ingénieur obtenu après cinq ans, diplôme de docteur en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire, en pharmacie ou diplôme admis en équivalence (Article 71 du Décret 044-2016) sont informés de ce qui suit :

1. Le dépôt de dossier de candidature à l'inscription en première année de doctorat est fixé du 05 **Décembre 2024 à 9 h au 10 Janvier 2025 à 12 h** au service de la scolarité de la FST.
2. Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :
 - Un formulaire de demande d'admission dûment rempli (disponible à la scolarité ou sur le site www.univ-nkc.mr) ;
 - Une photocopie de la carte nationale d'identité ;
 - Un avant-projet de thèse approuvé par un enseignant chercheur habilité à diriger des thèses et par l'unité de recherche de la FST ayant proposé le sujet ;
 - Les photocopies certifiées conformes des relevés de notes des Master 1 et Master 2,
 - Une photocopie certifiée conforme du baccalauréat et de toutes les attestations de diplôme post baccalauréat ;
 - Deux lettres de recommandation, sous plis fermé, de professeurs ayant enseigné le candidat au master ;
 - Une lettre de motivation ;
 - Une lettre d'engagement signée par le directeur de thèse et par le responsable de l'unité de recherche d'accueil du candidat précisant la faisabilité du projet de thèse au sein de l'UR ou au sein des structures de recherche partenaires.
 - Un devis estimatif de la faisabilité du projet de thèse précisant la part de financement assurée et celle qui reste à mobiliser.
3. Les candidats seront soumis à un entretien avec un jury.
4. La moyenne de classement (M_C) est calculée selon la formule suivante :

$$M_C = \frac{2M_{S1} + 2M_{S2} + 3M_{S3} + 1M_{S4} + 1N_E}{9} + \beta + \mu$$

M_{S_i} : Note moyenne du semestre i du master ; N_E : Note d'entretien , β et μ : Bonus ou malus, respectivement, accordé à certains candidats, $\beta = +0,5$ si les cycles de la Licence et du Master sont effectués en cinq ans, $\beta = 0$ dans le cas contraire. $\mu = -0,25$ par année d'ancienneté du diplôme d'accès par rapport à l'année en cours, $\mu = 0$ si le diplôme est obtenu durant l'année universitaire en cours. Le candidat admis après une session complémentaire en Master aura un malus de -0.25 par session.



5. Ne peuvent être déclarés admis que les candidats ayant obtenu une $M_C \geq 12$.
6. Le nombre de places ouvertes par formation doctorale est donné par le tableau suivant :

Formation Doctorale	Nombre de places
Biologie	20
Chimie	16
Géologie	13
Mathématiques- Informatique	16 (8 Math, 8 Info)
Physique	13

- $\frac{3}{4}$ des places sont réservées aux étudiants qui avaient obtenu leurs masters à la FST
- Les places de mathématiques sont réparties $\frac{1}{2}$ Master Ingénierie Mathématiques et Calcul Scientifique (IMCS) et $\frac{1}{2}$ Master Statistique et Sciences de Données (SSD).

7. Pour les professionnels :

- Un quota est attribué au profit des professionnels (fonctionnaires ou contractuels dans des établissements publics ou privés liés par des conventions avec l'Université de Nouakchott) remplissant certaines conditions. Ce quota est fixé à 3 places par formation doctorale.
 - Le candidat doit présenter, en plus du dossier de candidature demandé à l'alinéa 2 ci-dessus :
 - l'arrêté de son intégration à l'institution ou son contrat,
 - Un engagement de financement de sa thèse signé par le Directeur de son institution.
- La formule de classement des candidats (alinéa 4) a été adaptée afin d'y inclure l'âge et l'expérience selon les modalités suivantes :

Age	≤ 40 ans	> 40 ans
	Malus = 0	Malus = - 0.25/an
Expérience	≤ 3 ans	> 3 ans
	Bonus = 0	Bonus = +0.25/an ; Plafond à +2

Remarques :

1. Tout dossier incomplet, après ce délai, sera rejeté.
2. Une attestation de co-encadrement ou de cotutelle d'un enseignant chercheur appartenant à une structure de recherche d'un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger sera demandée pour les candidats retenus.
3. Une charte des thèses sera signée par les candidats retenus conformément à la réglementation en vigueur.

Le Doyen de la FST

Yacouba DIAGANA

Ampliations :

- Président UN
- Archives

